

Amiens, le 25 janvier 2019

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Relevé de conclusions du groupe de travail du 23 janvier 2019 relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Participants :

- représentants de l'administration :

Monsieur Jean-Jacques VIAL	Secrétaire Général de l'académie Représentant Madame La Rectrice
Monsieur David Olivier COMTE	Secrétaire Général de l'académie adjoint – Directeur des ressources humaines
Monsieur Thierry LOUBIÈRE	Chef de la division des personnels enseignants
Madame Christine LEROY	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
Madame Karine PILLON	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
Madame Annabelle KICKI	Chef du bureau DPE2
Madame Martine ALLHEILY	Chef du bureau DPE3
Madame Isabelle MAHTAJ	Chef du bureau DPE4
Monsieur Corentin DUBRULLE	Chef du bureau DPE5

- représentants du personnel :

Monsieur Guillaume ANCELET	Collège Aristide Briand de CHAULNES
Madame Annabelle HUMBERT	Lycée professionnel Julie Daubie de LAON
Madame Christine BOURRET	Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN
Monsieur Emmanuel ROUSSEAU	Lycée de l'Authie de DOULLENS
Madame Aurélie STROBBE	Collège Pierre et marie Curie d'ALBERT
Madame Catherine BAS	CIO d'AMIENS Nord
Madame Nathalie MOURIN	Lycée professionnel Charles de Bovelles de NOYON
Monsieur Pierre TOUSSAINT	Collège d'AILLY SUR NOYE
Monsieur Franck DAVION	Collège de Ponthieu d'ABBEVILLE
Monsieur Romarick DELWARDE	Lycée Pierre Mendès France de PERONNE
Monsieur Patrice LELOIR	Lycée Pierre Mendès France de PERONNE
Monsieur Philippe TREPAGNE	Lycée Boucher de Perthes d'ABBEVILLE
Madame Anne-Lise SAULDUBOIS-KELLER	Lycée Louis Thuillier d'AMIENS
Madame Hélène PADOT	Lycée Jean-Racine de MONTDIDIER
Monsieur Philippe CARON	Lycée de l'Authie de DOULLENS
Monsieur Pascal SELLIER	Lycée professionnel les Jacobins de BEAUVAIS

Rectorat

Division des personnels
enseignants

Dossier suivi par :

Corentin Dubrulle
Chef de bureau DPE5
Tél. 03 22 82 37 42

Mél : corentin.dubrulle@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Le président ouvre la séance à 15 heures 45.

Monsieur DAVION, au nom du SN-FO-LC, donne lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe.

I – PRESENTATION

Monsieur LOUBIÈRE expose aux représentants des personnels, à l'appui d'un diaporama, le bilan pour l'année scolaire 2017-2018 des rendez-vous de carrière ainsi que les campagnes d'avancement accéléré d'échelon, à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

1 – Les rendez-vous de carrière

- a – Données statistiques sur les RV 2017-2018 ;
- b – Demandes de révision de l'avis final ;
- c – Campagne 2018-2019.

2 – L'avancement accéléré d'échelon :

- a – Bilan de l'avancement accéléré en 2017-2018 ;
- b – Effectifs éligibles à une bonification d'ancienneté en 2018-2019.

3 – Tableaux d'avancement à la hors classe 2018:

- a – Conditions d'éligibilité et effectifs promouvables ;
- b – Modalité d'élaboration des avis et propositions ;
- c – Données statistiques.

4 – Avancement à la classe exceptionnelle 2018

- a – Conditions d'éligibilité et candidatures ;
- b – Elaboration des avis et propositions ;
- c – Données statistiques ;
- d – Echelon spécial.

II – CHOIX DES DISCRIMINANTS

Le choix des discriminants pour les différentes campagnes d'avancement de l'année scolaire 2018-2019 a été débattu avec les représentants des personnels.

A l'issue des échanges, le président décide d'arrêter les discriminants suivants en cas d'égalité de barème :

Pour la campagne d'avancement accéléré d'échelon :

- 1^{er} discriminant : ancienneté dans le corps ;
- 2^{ème} discriminant : ancienneté générale de service (AGS) ;
- 3^{ème} discriminant : ancienneté dans l'échelon.

Pour les campagnes d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle :

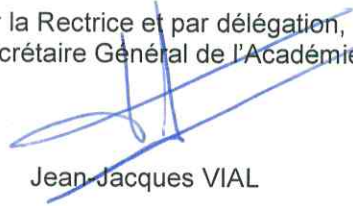
- 1^{er} discriminant : avis de Madame la Rectrice ;
- 2^{ème} discriminant : avis des primo-évaluateurs ;
- 3^{ème} discriminant : échelon puis ancienneté dans l'échelon.

Les représentants des personnels proposent la réunion d'un groupe de travail pour préparer l'élaboration d'un vademécum à destination des enseignants TZR.

Le président accède à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les représentants des personnels de leur participation et lève la séance à 17 heures 45.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie



Jean-Jacques VIAL